



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente juin à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
23/06/2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 30  
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,  
M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints  
M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Hervé HERRY à Mme Nicole BALMARY  
M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE  
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Paola VANEGAS  
M. Olivier VANBELLE à M. Youssef SAUKRET  
M. David HEDOIRE à Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Zahia GASMI

N° 062/2023

Rapporteur : Evelyne HORNAERT

OBJET : Budget portage de repas (M4) : actualisation des durées d'amortissement

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est fixée pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par délibération de l'assemblée délibérante.

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, il vous est présenté une nouvelle délibération regroupant les modalités d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations telles que définies en annexe.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-15, L2321-2 et L5211-10 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4

**Vu** la délibération n°109 du 3 juillet 2017 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions

**Considérant** la nécessité de mettre davantage en cohérence la durée de vie et la durée d'amortissement comptable;

**Considérant** que les immobilisations déjà intégrées à l'inventaire patrimonial doivent poursuivre leur plan d'amortissement initial jusqu'à leur terme ;



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE les durées d'amortissements des immobilisations listées en annexe du budget soumis à la nomenclature M4 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- FIXE le seuil unitaire des biens de faible valeur à 500€ HT,
- ABROGE la délibération n°109 du 3 juillet 2017.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DES BUDGETS SOUMIS A LANOMENCLATURE M4**

**NA = Non Amortissable**

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
<b>Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur (article R. 2321-1 du CGCT : 500 € HT</b>		<b>01</b>		
201	Frais d'établissement	<b>NA</b>		2801
<b>203</b>	<b><i>Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</i></b>			
2031	Frais d'études (si non suivi de travaux)	<b>05</b>	Frais étude non suivie de travaux.	28031
2032	Frais de recherche et de développement	<b>03</b>	Frais relatif à l'effort recherche et développement réalisé par la collectivité.	28032
2033	Frais d'insertion (si non suivi de travaux)	<b>03</b>	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (J.O., BOAMP,...)	28033
<b>205</b>	<b><i>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</i></b>			
2051	Concessions et droits assimilés	<b>01</b>	Licence à renouvellement annuel	2805
2051	Concessions et droits assimilés	<b>03</b>	Logiciels de gestion, logiciels spécifiques, brevets, site web...	2805
2051	Concessions et droits assimilés	<b>07</b>	Progiciel métiers et système d'information	2805
2053	Droit de superficie	<b>01</b>		2805
208	Autres immobilisations incorporelles	<b>03</b>		2808
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	<b>03</b>		28087

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
2088	Autres immobilisations incorporelles	03		
<b>212x</b>	<b>Agencement et aménagement de terrains</b>			<b>282xx</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	Plantations d'arbres et d'arbustes	28121
2125	Terrains bâtis	15	Agencement terrain bâti	28125
2128	Autres agencements et aménagements	15	Parcs et espaces verts travaux clôture, drainage, aménagement	28128
<b>218x</b>	<b>Autres Immobilisations Corporelles</b>			<b>2818xx</b>
2182	Matériel de transport	5	Matériel de transport léger (voiture, scooter, vélo y compris électriques,...)	28182
2182	Matériel de transport	07	Véhicules lourds <3,5T (fourgonnette, véhicule réfrigéré..)	28182
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	05	Ordinateurs (fixes et portables), imprimantes, tablettes, scanners, Serveurs et équipements réseaux périphériques et accessoires,...	28183
2184	Mobilier	10	Bureaux, caissons, vestiaires, tables de réunion, armoires, vitrines, rayonnages, bornes d'accueil,...	28184
2188	Autres	05	Petit matériel et petit équipement de cuisine ,petit outillage,	28188
2188	Autres	10	Chariot séchage ....	28188

